

Vous payez des impôts et voulez savoir pourquoi : qu'advient-il de votre argent ?

L'échevin des Finances, Bertrand Waucquez, fait le point (*)

(*) Ceci n'est pas un document de la Commune de Kraainem ni du Collège des bourgmestre et échevins.



Chers habitants, chères habitantes,

Chaque euro dépensé à Kraainem est analysé avec le plus grand soin afin de pouvoir maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants aujourd'hui, mais aussi pour les années à venir. Le benchmark¹ annuel de Belfius confirme d'ailleurs que les finances de la commune sont sous contrôle et saines.

Je parle régulièrement de la situation financière de la Commune durant mes vidéos hebdomadaires Facebook Live du vendredi soir à 18:00 [disponibles également sur YouTube], entre autres celles qui ont suivi le Conseil communal du 25 juin 2024, durant lesquelles la marge d'autofinancement, les réserves et les dettes sont évoquées en détail. N'hésitez pas à les consulter.

Les documents correspondants aux comptes annuels et modifications budgétaires sont régulièrement publiés sur le site de la Commune, et peuvent être consultés à tout moment.

Parmi d'autres, 3 paramètres sont déterminants pour évaluer l'état des finances de la commune, et leur évolution est commentée ci-dessous :

¹ Il s'agit d'une publication qui compare toute une série d'indicateurs (essentiellement financiers) de la commune avec ceux de communes de référence, de la province et de la région

1. La marge d'autofinancement
2. Les réserves
3. L'endettement

1. La marge d'autofinancement (MAF)

Comme son nom l'indique, c'est ce qui reste lorsque la commune a payé pour l'année en question tous les frais d'exploitation (salaires, frais courants, ...) ainsi que ceux liés au remboursement de la dette. Cette marge contribue aux réserves de la commune, et détermine donc sa capacité future à investir sans faire appel à l'emprunt (Fig. 1)

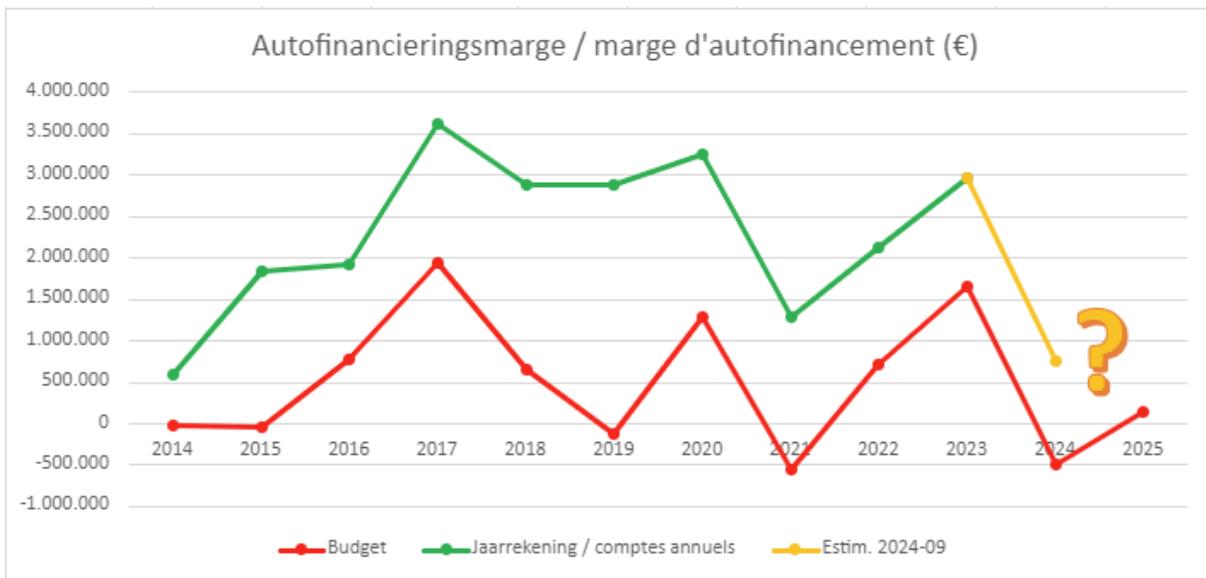


Fig. 1 Evolution de la marge d'autofinancement (prévu dans le budget vs dans les comptes annuels)

Les comptes annuels de l'année 2023 (disponibles sur le site de la Commune) ont été approuvés par le Conseil communal du 30 avril 2024, et comme prévu la marge d'autofinancement est supérieure à 2,5 millions d'euros. Ce qui frappe lorsque l'on compare les chiffres du budget et les comptes annuels, c'est la différence systématique que l'on retrouve d'année en année. Pourquoi une telle différence ? Tout simplement parce que les services administratifs de la commune sont obligés de prévoir toutes les dépenses potentielles dans le cadre du plan pluriannuel. Un exemple simple : pour pouvoir engager du personnel, il faut que les budgets correspondant aux postes vacants soient prévus. Dans la pratique, on ne trouve que rarement toutes les personnes que l'on recherche, et les coûts de personnel réels sont donc moins élevés que ceux qui sont inscrits au budget.

Les grands emprunts des années 2006-2007 qui ont endetté la commune jusqu'à plus de 31 millions d'euros en 2007² ne seront intégralement remboursés qu'en 2027. A partir de 2028, et toutes autres choses restant égales, la marge d'autofinancement devrait donc augmenter de façon significative.

² Un certain nombre de ces emprunts ont été contractés sous la formule LCMS spread 30Y-2Y, qui pénalise fortement la commune en cas d'intérêts à court terme supérieurs aux intérêts à long terme. C'est malheureusement ce qui est en train de se passer depuis la fin 2022, et nous sommes dès lors obligés d'accepter des taux qui évoluent en ce moment fortement à la hausse. Ceci aura évidemment également un impact sur la marge d'autofinancement.

Notons que la contribution prévue pour Riopact³ a été en partie versée en 2023 [1.3 millions d’euros] et le solde [500 k€] le sera en 2024, la marge d’autofinancement en sera impactée d’autant.

Il faut enfin souligner que nous avons bénéficié en 2023 d’une correction exceptionnelle et non récurrente au niveau fédéral, ce qui nous a permis d’atteindre pratiquement 3 millions d’euros pour la MAF, malgré la contribution pour Riopact, voir ci-dessus.

2. Le résultat budgétaire cumulé ou les “réserves” de la commune (Fig. 2)

Depuis le début de la législature⁴, nous avons annoncé que nous comptons utiliser une partie des réserves disponibles pour réaliser des investissements [et non pas pour “assurer notre train de vie”, comme nous l’avons vu dans certaines publications sur les réseaux sociaux]. Durant les années 2020-2023, nous avons en moyenne utilisé 2,1 millions d’euros par an en provenance de nos réserves qui sont passées de 16,2 millions d’euros fin 2019 à 10,2 millions d’euros fin 2023 (dans le graphique ci-dessous, il faut tenir compte du fait que la Commune a contracté en 2022 un emprunt de 2,4 millions d’euros pour le projet “Octopus” [Hoeve Van Deuren]).

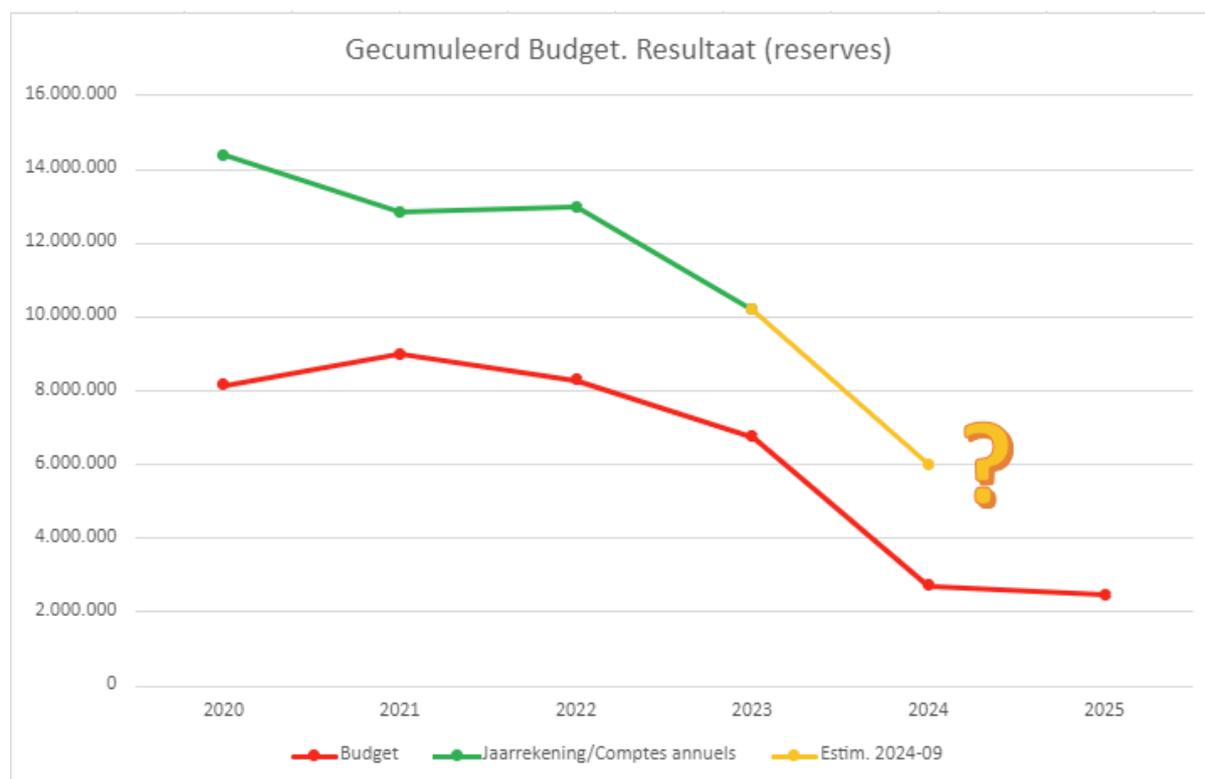


Fig. 2 Evolution du résultat budgétaire cumulé ou des ‘réserves’ dans les comptes annuels

³Dans le cadre du rachat du réseau d’égouttage par De Watergroep en 2018, la commune a l’obligation de verser avant fin 2024 un montant de 1,8 millions d’euros à Riopact pour des projets d’égouttage. Il ne s’agit pas d’un investissement, mais bien d’une allocation, et la MAF en est donc impactée directement

⁴ Notons la différence qu’il y a entre la période correspondant à la législature actuelle (2019-2024) et le plan pluriannuel en cours (2020-2025). Ce « chevauchement » d’un an permet à la nouvelle équipe de préparer le plan pluriannuel suivant

Pour plus de détails sur les projets déjà réalisés et en cours, voir www.kraainemdoingthings.be.

Ici aussi, il y a une différence significative entre les montants du budget et ceux que l'on retrouve dans les comptes annuels. Comme pour la marge d'autofinancement, l'administration doit prévoir tous les budgets correspondant aux projets inscrits au plan pluriannuel en cours, sous peine de ne pas pouvoir les réaliser lorsqu'ils se présentent. Dans la pratique, il y a toujours des imprévus [songeons entre autres à la crise du COVID, à la guerre en Ukraine,...], et il n'est pas possible de réaliser tous les projets prévus selon le planning du plan pluriannuel.

3. L'endettement (Fig. 3)

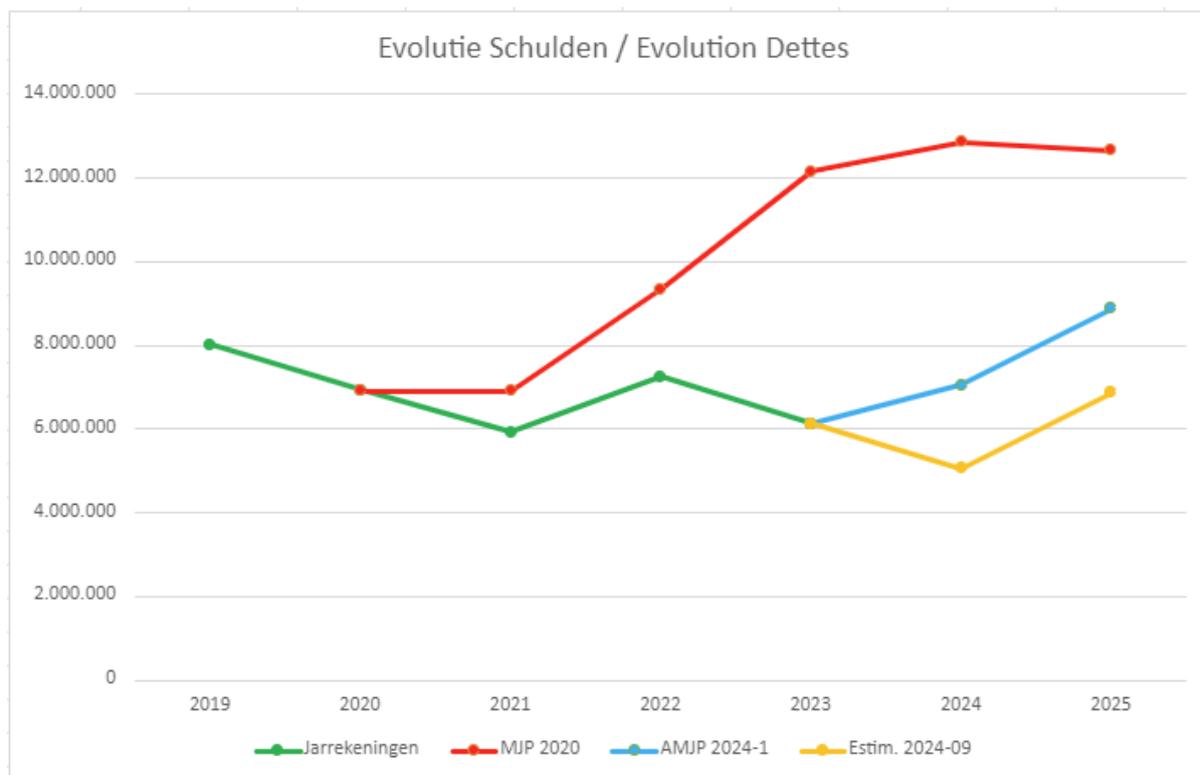


Fig. 3 Evolution de l'endettement et comparaison des différentes versions du plan pluriannuel (MJP 2020) et de la modification budgétaire de l'été 2024 (AMJP 2024-1)

Comme pour les 2 points précédents, nous constatons de grandes différences entre les emprunts qui avaient été prévus en début de législature [ligne rouge] et ceux qui sont encore prévus dans le cadre de la première modification budgétaire de 2024 [ligne bleue]. Entre autres pour le projet de rénovation de l'école Klimboom⁵, il y aura probablement un emprunt de l'ordre de 3 millions d'euros à envisager pour 2025 (dont on a déjà tenu compte dans le graphique ci-dessus). Il y a également un emprunt « de sécurité » de 2 millions d'euros prévu en 2024, mais qui dans la pratique ne devra pas être contracté. Sauf imprévu majeur, l'évolution des dettes devrait alors suivre la courbe orange, et l'endettement en fin de période 2020-2025 ne dépassera pas alors celui du début de la même période.

Lors de la Commission Patrimoine du 14 mai 2024, différentes pistes ont été évoquées dans le cadre du projet PPP (Partenariat Public Privé) pour le bâtiment de l'ancienne Justice de Paix au coin de la rue Ferdinand Kinnen et de l'avenue Reine Astrid. Il n'y a pas de décision définitive à ce stade, mais les différentes propositions formulées ont confirmé qu'il était possible d'envisager des développements intéressants sans devoir les financer intégralement [que ce soit en contractant des emprunts ou en utilisant les réserves de la Commune]

A titre d'information, ci-dessous l'évolution de la dette communale entre 2007 et 2025 (Fig. 4). En fin de période du plan pluriannuel 2020-2025, les emprunts envisagés à l'heure actuelle ne dépasseront pas 40% des rentrées annuelles, et n'ont plus rien à voir avec ceux de l'époque [l'endettement se montait à plus de 250% des rentrées annuelles en 2007]...

⁵ Ce projet attendu par des centaines de familles est pour l'instant bloqué en raison du recours introduit par 2 riverains. Nous espérons pouvoir trouver une solution le plus rapidement possible.

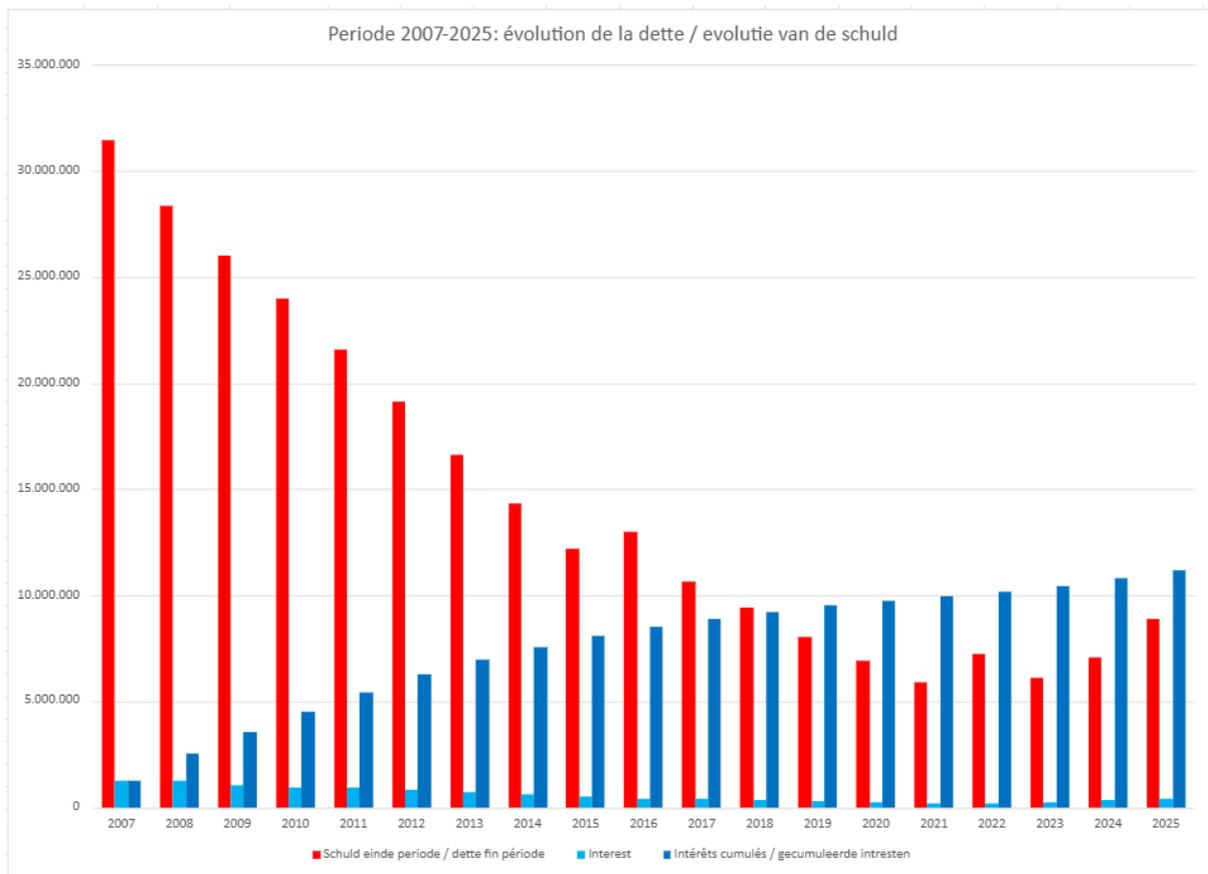


Fig. 4 Evolution de la dette, des intérêts, et des intérêts cumulés de 2007 à 2025 [simulation]

Sources : bilans annuels approuvés par la tutelle provinciale et projections

Et pour finir,...

Concernant les dépenses d'exploitation (salaires, frais courants, ...), elles sont déjà très basses, ce que l'on prouve facilement en se comparant à d'autres communes⁶. Je profite de l'occasion pour mentionner que votre serviteur est probablement un des seuls bourgmestres d'une commune de plus de 10 000 habitants en Flandre qui ne dispose pas d'un(e) secrétaire, ne parlons même pas d'un cabinet...

Nous continuerons néanmoins à explorer toutes les pistes possibles pour faire d'autres économies sans altérer le niveau de service que les habitants attendent.

A votre disposition pour toute question ou info supplémentaire,

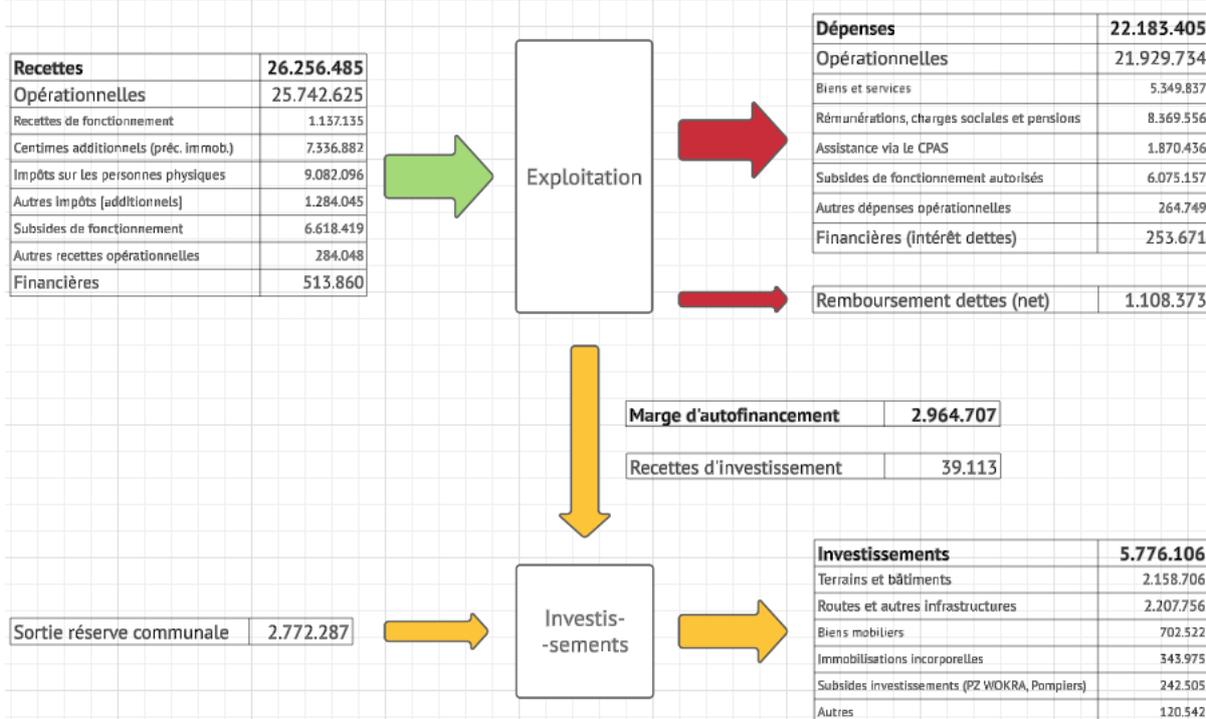
ir. Bertrand Waucquez, échevin des Finances et bourgmestre de Kraainem

⁶ Ce que l'on peut vérifier facilement grâce aux publications « benchmark » annuelles de Belfius par exemple.

Annexe

Comptes annuels 2023 (schéma) : qu'advient-il de votre argent ?

Les comptes 2023 (consolidés) en quelques chiffres



Ces chiffres proviennent directement des comptes annuels 2023. Comme d'habitude, les principaux postes de dépenses sont les salaires, les frais de fonctionnement sous diverses formes, ainsi que les subsides de fonctionnement pour la PZ WOKRA et les pompiers.

La charge de la dette (c'est-à-dire le remboursement de la dette + les intérêts) se monte actuellement à 1.362.044 euros, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente, mais elle ne représente que 5.19 % des revenus⁷, alors qu'elle était de plus de 20 % en 2012.

Les investissements ont augmenté de manière significative par rapport à la législature précédente, et la tendance positive de 2019 se poursuit [investissement au cours de l'exercice 2023 : 5.776.106 euros]. Ils restent néanmoins inférieurs au budget (73% du montant prévu lors de la 2ème modification budgétaire de 2023). Il y a tout d'abord plusieurs projets pour lesquels les montants sont engagés, mais pas encore facturés. Ensuite, le manque de capacité en ressources humaines à suivre les projets prévus. Vu l'augmentation significative des coûts de personnel [et cette tendance à la hausse se poursuit en 2024], nous avons également dû réduire le programme d'embauche prévu à cette fin. Bien entendu, nous travaillons en étroite collaboration avec les services concernés pour nous assurer que tout cela est réaliste d'un point de vue financier et pour garantir une gestion saine des finances publiques.

⁷ Rappelons comme mentionné plus haut que nous avons bénéficié en 2023 d'une correction exceptionnelle au niveau fédéral